

# 7<sup>ème</sup> Slalom Automobile de VILLE-LA-GRAND



23 et 24 juillet 2011  
**Règlement Particulier.**

CHAMPIONNAT  
DES SLALOMS DU  
COMITE REGIONAL  
RHÔNE-ALPES  
-  
COUPE DE FRANCE  
DES SLALOMS

## Article 1 : Organisation.

L'Association Sportive Automobile 74 organise les 23 et 24 juillet 2011 en qualité d'organisateur administratif  
Avec le concours : du Sport Auto VILLAMAGNAIN en qualité d'organisateur technique  
et de la commune de VILLE-LA-GRAND.

Un slalom automobile régional dénommé : 7<sup>ème</sup> **SLALOM DE VILLE-LA-GRAND.**

Le présent règlement a été approuvé par le comité Régional Rhône-Alpes

Sous le numéro **R30** en date du **10 / 06 / 2011**

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A.

Sous le Permis d'organisation numéro **R293** en date du **15 / 06 / 2011**

## Article 1P : Organisation de la course.

### 1-1 - Officiels.

Collège des Commissaires sportifs.	Président	PETTEX MUFFAT Michel	3307
	Membres	GUIGUET Michel	14107
		MUGNIER Gilbert	2073
Directeur de course.		BERTRAND Monique	1001
Directeur de course adjoint.		BERTRAND Pierre	1002
Chargé au classement.			
Médecin chef.		Docteur DENIS	
Commissaires Techniques	Responsable	DELEVAL Alain	1612
	Adjoint	MARTIN Yannick	138098
		Cappelletti Olivier	
Chargés des relations avec les concurrents		MOREL Georges	11762
Chronométrateur.	Départ	Molines Robert	4107
	Arrivée		
Observateur de ligue.		Jacquot joel	41730

### 1-2p - Horaires.

<b>Lundi 18 juillet 2011.</b>	<b>24h00</b>	- Clôture des engagements
<b>Mercredi 20 juillet 2011.</b>		- Parution de la liste des engagés.
<b>Samedi 23 juillet 2011.</b>	<b>18h00 à 21h30</b>	- Vérifications Techniques et Administratives. A VILLE-LA-GRAND – « No LIMIT »
<b>Dimanche 24 juillet 2011.</b>	<b>07h00 à 09h30</b>	- Engagement, Vérifications Techniques et Administratives. A VILLE-LA-GRAND – « No LIMIT »
	<b>09h15</b>	- Première réunion du collège des commissaires
	<b>09h45</b>	- Affichage des concurrents admis à l'essai chronométré.
	<b>8h00 à 10h00</b>	- Essai Chronométré
	<b>10h15</b>	- Affichage des concurrents admis à la course.
	<b>10h15 à 12h15</b>	- 1 <sup>ère</sup> Manche
	<b>13h15 à 15h15</b>	- 2 <sup>ème</sup> Manche
	<b>15h30 à 17h30</b>	- 3 <sup>ème</sup> Manche
	<b>18h00</b>	- Parc fermée : Parking « INTERSPORT »
		- Affichage des résultats provisoires
		- Podium
	<b>18h30</b>	- Remise des prix.
		VILLE-LA-GRAND – « No LIMIT »

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Seules les reconnaissances pédestres, sont autorisées les patinettes ou le velo sont Non motorisé.

Podium (facultatif) : ..... Chapiteau - Zone de départ.

Remise des prix le ..... Chapiteau - Zone de départ

### 1-3p – Vérification.

Dimanche 24 juillet 2011. Carrosserie Pais 74100 Ville la Grand.

Les Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées-le :

Tarif main d'œuvre Maxi 45,00 €.TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 09h30

## Article 2P : Assurance. Conforme au règlement standard FFSA.

Le Slalom de Ville la Grand est sur [Slalom74100@gmail.com](mailto:Slalom74100@gmail.com) et [www.slalom74100.org](http://www.slalom74100.org)

- RegparVIG2011-B.doc - 21.07.2011 - 2

- L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

### Article 3P : Concurrents et Pilotes.

**3-1p – Engagements.** Les engagements seront reçus exclusivement par la poste au plus tôt dès la parution du règlement et au plus tard le 18 juillet 2011 24h00. Toutes inscriptions en dehors de ces dates et incomplètes seront retournées.

#### Sport Auto VILLAMAGNAIN

1, rue de l'espérance 74100 VILLE-LA-GRAND

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4-1p aura été atteint, et au plus tard le Lundi 18 juillet 2011 minuit (Cachet de la poste faisant foi)
- Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à 100€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront être obligatoirement accompagnés des frais de participation. (Chèque libellé à « Sport Auto VILLAMAGNAIN uniquement ») aucune dérogation.
- Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagement enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### Article 4P : Voitures et Equipements.

**4-1p – Voitures admises.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Le nombre des voitures admises est fixé à 110 (des véhicules du groupe loisir peuvent être pris suivant le nombre d'engagés).
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms
- Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

**4-2p – Echappement.** Conforme au règlement standard FFSA.

### Article 5P : Publicités.

**5-1p – Publicité organisateur.** Conforme au règlement standard FFSA. Sera communiquée par un additif au présent règlement.

- Publicité obligatoire (Non rachetable) :
- Publicité optionnelle :

### Article 6P : Sites et Infrastructures.

Accès au Slalom par Autoroute A40 sortie NANGY > D903 (Dir. THONON) > N.206 (Dir. ANNEMASSE)

**6-1p – Parcours.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Le Slalom de VILLE-LA-GRAND (Zone d'activité) à le parcours suivant : (Voir Plan)
- La course se déroulera en 2 ou 3 Manches chronométrées (suivant le déroulement de l'épreuve).
- Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ. : Parking du Restaurant « NO LIMIT » Arrivée. : Rue des Biches Parcours : 1700 mètres

**6-3p – File de départ.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Route de Chantemerle à la hauteur du Restaurant « NO LIMIT » (Voir Plan)

**6-4p – Signalisation.** Conforme au règlement standard FFSA.

**6-5p – Parc concurrents.**

- Parking « BOTANIC »

Le parc concurrent sera situé :

(accessible à partir de 20h00 le Samedi 23 Juillet 2011)

**6-6p – Parc Fermé Final.**

- Le parc fermé final obligatoire est situé à : Dans Le Village d'entreprise « Parking de INTERSPORT »

**6-7p – Tableaux d'affichage officiels.**

- Les tableaux d'affichage seront placés :
- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Restaurant « NO LIMIT »
- Pendant les essais et la course au parc départ : Restaurant « NO LIMIT »
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Restaurant « NO LIMIT »

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

**6-8p – Permanence.-** Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à : NO LIMIT toute la durée de la manifestation Téléphone permanence n° 04.50.95.82.48

Centre de secours le plus proche : ANNEMASSE Tel. 18

### Article 7P : Déroulement de l'épreuve.

**7-2p – Briefing.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Le briefing aux pilotes et aux commissaires aura lieu : sur la ligne de départ à 12h45
- La présence de tous pilotes et commissaires est obligatoire.

**7-3p – Course.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Procédure de départ au feu tricolore
- Les pilotes devront OBLIGATOIREMENT retirer leur casque au point stop

**7-4p – Echauffement des pneumatiques.** Conforme au règlement standard FFSA.- Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

**Article 8P : Pénalités.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 seconde par quille
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée : 5 secondes
- Erreur de parcours : Manche non prise en compte pour le pilote

**Article 9P : Classements.** Conforme au règlement standard FFSA.

- Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé lors des manches de course.
- En cas d'ex-aequo il sera tenu compte du 2<sup>ème</sup> meilleur temps des manches de course, puis du 3<sup>ème</sup> ...
- Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent.
- Les classements seront établis de la façon suivante :
  - 1 classement général
  - 1 classement par groupe
  - 1 classement par classe
  - 1 classement féminin

Les classements, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.  
(Sous réserve d'éventuelles réclamations)

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms

**Article 10P : Prix.** Conforme au règlement standard FFSA.

10-2p – Prix.

La répartition des prix se fera de la façon suivante  
(Prix en espèces cumulables. Coupes non cumulable)

Partants	SCRATCH	Groupe				Classe			
		1 à 2	3 à 4	5 à 9	10 & +	1 à 2	3 à 4	5 à 9	10 & +
1 <sup>er</sup>	200€ + 1 Coupe	1 Coupe	15€ + 1 Coupe	30€ + 1 Coupe	45€ + 1 Coupe	50€ + 1 Coupe	75€ + 1 Coupe	100€ + 1 Coupe	100€ + 1 Coupe
2 <sup>ème</sup>	150 € + 1 Coupe			15€ + 1 Coupe	30€ + 1 Coupe		50€ + 1 Coupe	75€ + 1 Coupe	75€ + 1 Coupe
3 <sup>ème</sup>	100 € + 1 Coupe				15€ + 1 Coupe			50€ + 1 Coupe	50€ + 1 Coupe
4 <sup>ème</sup>									25€ + 1 Coupe

  

Partants	Féminine				Classe Loisir	
	1 à 2	3 à 4	5 à 9	10 & +	1 à 4	5 à 10
1 <sup>er</sup>	1 Coupe	25€ + 1 Coupe	50€ + 1 Coupe	75€ + 1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe
2 <sup>ème</sup>			25€ + 1 Coupe	50€ + 1 Coupe		1 Coupe
3 <sup>ème</sup>				25€ + 1 Coupe		

Tous les concurrents ne se présentant pas à la remise des prix perdront d'office leurs prix et leurs coupes

10-4p – Podium.

-

10-5p – Remise des prix et coupes.

- Elle aura lieu à 18h30 VILLE-LA-GRAND – « NO LIMIT »

**Accès au Slalom : Par Autoroute A.40 > Sortie « NANGY ».**

